

**ANNEXE I : TARIFS VIE EDUCATIVE ET JEUNESSE**  
**TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DES SERVICES PERISCOLAIRES**  
**Tarifs T.T.C. applicables à partir du 1er septembre 2025 jusqu'au 31 août 2026**

**Les tarifs des accueils périscolaires** sont déterminés en fonction du Quotient CAF ou MSA des familles.

**QUOTIENT PLANCHER : 400**

**QUOTIENT PLAFOND : 1200**

ACCUEILS PERISCOLAIRES	FORMULES ET TARIFS		
	Formules:	Tarif plancher	Tarif plafond
Accueil du matin	Quotient CAF x taux d'effort fixé à 0,00116	0,46 €	1,39 €
	Pour enfant placé en famille ou foyer d'accueil (si les revenus des parents biologiques sont inconnus)		0,93 €
Accueil du soir	Quotient CAF x taux d'effort fixé à 0,00231	0,92 €	2,77 €
	Pour enfant placé en famille ou foyer d'accueil (si les revenus des parents biologiques sont inconnus)		1,85 €
Accueil du soir pour PAI	Accueil du soir non réservé		5,00 €
	Quotient CAF x taux d'effort fixé à 0,00184	0,74 €	2,21 €
Aide aux devoirs	Pour enfant placé en famille ou foyer d'accueil (si les revenus des parents biologiques sont inconnus)		1,47 €
	Tarifs plancher et plafond sans taux d'effort	2,04 €	3,64 €
Pour enfant placé en famille ou foyer d'accueil (si les revenus des parents biologiques sont inconnus)			2,84 €

**Les tarifs de la restauration scolaire** sont calculés par le service Education, et prennent en compte les revenus mensuels nets imposables du foyer, les prestations familiales, les pensions alimentaires versées ou à déduire.

**QUOTIENT PLANCHER : 600**

**QUOTIENT PLAFOND : 1200**

RESTAURATION SCOLAIRE	QUOTIENTS FAMILIAUX	FORMULES ET TARIFS	
Repas	Inf ou égal à 600	Tarif plancher	1,00 €
	De 601 jusqu'à 800	QFX2,89/600-1,89	de 1,00€ à 1,96€
	De 801 jusqu'à 1000		de 1,97€ à 2,93€
	De 1001 jusqu'à 1200		de 2,94€ à 3,89€
	Sup à 1200 et extérieurs	Tarif plafond	3,89 €
	Pour enfant placé en famille ou foyer d'accueil (si les revenus des parents biologiques sont inconnus)		2,30 €
Repas non réservé maternelle			5,50€ (le prix Sogeres est 5,95€)
Repas non réservé élémentaire			5,75€ (le prix Sogeres est 6,18€)

Repas PAI	Inf ou égal à 600	Tarif plancher	0,53 €
	De 601 jusqu'à 800	QFX0,98/600-0,45	de 0,53 à 0,86€
	De 801 jusqu'à 1000		de 0,86 à 1,18€
	De 1001 jusqu'à 1200		de 1,18 à 1,51€
	Sup à 1200 et extérieurs	Tarif plafond	1,51 €
			1,03 €

<b>Repas adultes servies dans les écoles (facturés par le prestataire dans le cadre de la DSP) :</b>		
Personnel municipal affecté dans les écoles		3,89€ TTC
Enseignants, Personnel Inspection Académique, Parents d'élèves		5,70€ TTC

**Cas dérogatoires de familles extérieures pouvant bénéficier des tarifs communaux:**

- . Les familles dont les enfants sont scolarisés en dispositif U.L.I.S. à l'école Gambetta.
- . Les familles en garde alternée quand l'un des parents est domicilié sur la commune et que l'enfant est inscrit dans une école de la commune.



## **ANNEXE 2 : TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT 3-12 ANS**

**Tarifs T.T.C. applicables à partir du 1er septembre 2025 jusqu'au 31 août 2026**

**Les tarifs des A.L.S.H.** sont déterminés en fonction du Quotient CAF ou MSA des familles.

**QUOTIENT PLANCHER : 300**

**QUOTIENT PLAFOND : 1200**

<b>A.L.S.H. 3-12 ans Mercredi et vacances</b>	<b>FORMULES ET TARIFS</b>		
	Formules:	Tarif plancher	Tarif plafond
<b>Pour les familles résidant sur La Teste de Buch et les familles extérieures</b>			
1/2 Journée avec repas	Quotient CAF x taux d'effort fixé à 0,008336	2,50	10,00
Journée avec repas	Quotient CAF x taux d'effort fixé à 0,015	4,50	18,00
1/2 Journée pour PAI	Quotient CAF x taux d'effort fixé à 0,007	2,10	8,40
Journée pour PAI	Quotient CAF x taux d'effort fixé à 0,012	3,60	14,40
1/2 Journée pour enfant placé en famille ou foyer d'accueil si les revenus des parents biologiques sont inconnus			7,50
Journée pour enfant placé en famille ou foyer d'accueil si les revenus des parents biologiques sont inconnus			13,50
1/2 Journée pour enfant placé en famille ou foyer d'accueil si les revenus des parents biologiques sont inconnus et déclaré en PAI alimentaire			6,30
Journée pour enfant placé en famille ou foyer d'accueil si les revenus des parents biologiques sont inconnus et déclaré en PAI alimentaire			10,80

## **TARIFS DU SECTEUR JEUNES "L'ENTREPOT(E)S" 11-17 ANS**

**Tarifs T.T.C. applicables à partir du 1er octobre 2025 jusqu'au 30 septembre 2026**

**Les tarifs de l'Entrepot(e)s** sont déterminés en fonction du Quotient CAF ou MSA des familles.

**QUOTIENT PLANCHER : 500**

**QUOTIENT PLAFOND : 1200**

	<b>FORMULES ET TARIFS</b>	
	Tranches	Tarif
<b>Pour les familles résidant sur La Teste de Buch et les familles extérieures</b>		
<b>Adhésion annuelle</b>	Quotient CAF de 0 à 500	3,00 €
	Quotient CAF de 501 à 900	6,00 €
	Quotient CAF de 901 à 1200 et plus	9,00 €
<b>Participation aux activités payantes</b>	Quotient CAF de 0 à 500	15% du coût
	Quotient CAF de 501 à 900	20% du coût
	Quotient CAF de 901 à 1200 et plus	30% du coût
<b>Participation aux séjours</b>	Quotient CAF de 0 à 500	15% du coût
	Quotient CAF de 501 à 900	20% du coût
	Quotient CAF de 901 à 1200 et plus	30% du coût
<b>Petits articles de restauration</b>		
<b>Boissons:</b>		
Cocktail (sans alcool)		2,00 €
Jus de fruits		1,00 €
Sirop		0,50 €
<b>Alimentation rapide "snack":</b>		
1 portion salée		2,50 €
1 portion sucrée		2,50 €
Formule: 1 jus de fruits ou sirop, 1 portion salée, 1 portion sucrée		5,00 €